

DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2019-2020
ASRUC Montagne et Escalade

Ce document comporte 4 pages numéroté de 1 à 4.
Nul dossier dont une page serait manquante ne saurait être accepté.

Ce document peut être lu par un ordinateur,

MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT

Version 1.1

Documents à fournir en plus de ce dossier

- Certificat Médical
- Coupon du formulaire d'assurance rempli et signé
- Photo d'identité pour les nouvelles inscriptions

Cadre réservé à l'ASRUC

Date pré-inscription :

N° d'inscription :

Information dernier certificat médical :

Type d'inscription : Renouvellement Nouvelle inscription | N° de licence :

IDENTITE DU LICENCIE

SEXE : H / F

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ C.P. : _____ Ville : _____

Numéro de téléphone fixe : _____

Attention, pour recevoir votre attestation de licence, vos codes de connexion à l'espace licencié FFME ainsi que les informations du club, vous devez impérativement fournir une adresse e-mail

Numéro de téléphone mobile : _____

E-mail : _____@_____

RESPONSABLES LEGAUX (MINEURS) ET PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

	Responsable légal 1 / Personne à prévenir	Responsable légal 2
Nom		
Prénom		
Lien		
Tél Portable :		
Autre :		

FORMULE

OPTIONS FACULTATIVES⁽¹⁾

Cotisation Club	Dont	Augmentation des garanties d'assurance	Option autres activités	Indemnités Journalières
<input type="checkbox"/> Pratique libre enfant 160€	Licence FFME 53,50€			
<input type="checkbox"/> Pratique libre adulte 250€	Licence FFME 67€	<input type="checkbox"/> Base 0€	<input type="checkbox"/> Ski Piste 5€	<input type="checkbox"/> IJ 1 18€
<input type="checkbox"/> Pratique libre tarif réduit 200€		<input type="checkbox"/> Base + 3€	<input type="checkbox"/> Slackline 5€	<input type="checkbox"/> IJ 2 30€
<input type="checkbox"/> Pratique libre famille ⁽²⁾ 120 €	Licence FFME 29.90€	<input type="checkbox"/> Base ++ 10€	<input type="checkbox"/> Trail 10€	<input type="checkbox"/> IJ 3 35€
			<input type="checkbox"/> VTT 30€	

BILAN FINANCE

Cotisation Club	Licence FFME	Options Facultatives	Montant des cours encadrés	TOTAL A PAYER
€	Comprise	€	€	€

(1) Plus d'informations sur les assurances : <https://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/licence/2019-notice-assurance.pdf>

(2) Tarif applicable à partir de la troisième personne d'une même famille et à condition qu'une licence adulte ait été souscrite. (Exemple : pour une famille de 2 adultes et 1 enfant : 250€ + 160€ + 120 = 530€ au lieu de 660€) – Les dossiers d'inscriptions de tous les membres de la famille doivent être fournis simultanément.





COURS ENCADRES (ECOLE D'ESCALADE)

	<i>Enfants (6 à 8 ans)</i>	<i>Pré-Ados (8 à 12 ans)</i>	<i>Ados (12 à 18 ans)</i>	<i>Adultes (+ de 18 ans)</i>
LOISIR DEBUTANTS	<input type="checkbox"/> Mercredi 13h30 – 14h30 CSB (60€) <input type="checkbox"/> Vendredi 17h30 – 18h30 CSB (60€) <input type="checkbox"/> Vendredi 18h45 – 19h45 CSB (60€)	<input type="checkbox"/> Lundi 17h30 – 19h00 Mandela (80€) <input type="checkbox"/> Mardi 17h00 – 18h30 CSB (80€) <input type="checkbox"/> Mercredi 15h00 – 16h30 CSB (80€) <input type="checkbox"/> Mercredi 17h00 – 18h30 CSB (80€) <input type="checkbox"/> Jeudi 17h30 – 19h00 CSB (80€)	<input type="checkbox"/> Lundi 17h30 – 19h30 CSB (95€) <input type="checkbox"/> Mardi 17h30 – 19h30 Mandela (95€)	<input type="checkbox"/> <u>Jeudi 19h30 – 21h30 Mandela (95€)</u> <input type="checkbox"/> Vendredi 17h30 – 19h30 Mandela (95€)
COMPETITION⁽⁴⁾ PERFECTIONNEMENT⁽⁴⁾	N.A.	Cours Compétition Ados – Consultation d'un encadrant obligatoire	<input type="checkbox"/> Mardi 18h30 – 20h30 CSB (95€) <input type="checkbox"/> Jeudi 17h30 – 19h30 Mandela (95€)	<input type="checkbox"/> <u>Lundi 19h30 – 21h30 Mandela (95€)</u> <input type="checkbox"/> Mardi 18h30 – 20h30 CSB (95€) <input type="checkbox"/> Jeudi 19h30 – 21h30 CSB/MANDELA (95€)
Deuxième créneau à -50% Deuxième créneau offert pour les compétiteurs ⁽³⁾ <small>(3) Sous réserve de participation aux compétitions officielles au cours de la saison sportive et d'un comportement volontaire lors des entraînements. (4) passeport orange requis Ces deux offres ne sont pas cumulables</small>			<u>TOTAL A REPORTER SUR LA PAGE 1</u>	€

CHEQUE DE CAUTION : N° : BANQUE : MONTANT :

REGLEMENT EN UNE FOIS

- Carte Bancaire
- Espèces
- Chèque :
 N° du chèque : Montant du chèque : €
 Mois d'encaissement :
 Jour : 5 15 25

REGLEMENT EN PLUSIEURS FOIS

Chèque n°	Numéro du Chèque	Date d'encaissement <i>5, 15 ou 25 du mois</i>	Montant
1			
2			
3			

REGLEMENT

J'autorise l'ASRUC Montagne et Escalade à utiliser les photos de mon enfant pour illustrer le site internet du club (www.asruc-escalade.fr) ainsi que sa page Facebook : site à caractère associatif et à but d'informations sur les activités proposées.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du club disponible sur son site internet (page école d'escalade) ainsi que des informations relatives au traitement des données personnelles disponibles en annexe 1.

J'autorise l'ASRUC Montagne et Escalade à m'envoyer des newsletters par e-mail.

À Mont Saint Aignan le ___/___/___

Signature



INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

ANNEXE 1

L'ASRUC Section Montagne et Escalade met en œuvre un traitement des données à caractère personnel.

Le traitement des données personnelles a pour but :

- Le contact des responsables légaux des mineurs en cas de problèmes ;
- La saisie des licences auprès de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) ;
- L'inscription des compétiteurs aux compétitions officielles ;
- La facturation et le recouvrement des prestations souscrites ;
- L'information sur la vie du club à travers une newsletter (que vous pouvez refuser sur le formulaire d'inscription), l'information relative aux pré-inscriptions pour l'année suivante ainsi que l'information en cas d'annulation d'un cours dans le cas où un encadrant serait dans l'impossibilité d'assurer le cours et qu'il n'y aurait aucun moyen de le remplacer.

L'ASRUC Section Montagne et Escalade conserve les données :

- 2 ans après la dernière inscription pour les données de contacts ;
- 3 ans à compter de la date de délivrance d'un certificat médical conformément à sa durée de validité, pour les données relatives aux certificats médicaux (Article D231-1-3 du Code du Sport) ;
- 10 ans pour toutes les données financières.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et Libertés et le Règlement Européen sur la Protection des Données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement et d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante : asruc.escalade@gmail.com ou par courrier postal recommandé à l'adresse suivante : ASRUC escalade - Centre Sportif du Bois - 33 rue du Maréchal Juin - 76130 Mont Saint Aignan accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ATTESTATION QUESTIONNAIRE SANTE SPORT (PERSONNE MAJEUR)

ANNEXE 2

Je soussigné(e), _____, né(e) le ___/___/___ à _____ et étant domicilié au _____ atteste sur

l'honneur que :

- J'ai pris connaissance du Questionnaire Santé Sport (QS-SPORT), formulaire Cerfa n°15699*01 ;
- J'ai attentivement étudié chaque questions de ce questionnaire afin de répondre de manière réfléchie et sans aucun doute ;
- **J'ai répondu négativement à toutes les questions du Questionnaire Santé Sport ;**

De ce fait, je suis dispensé(e) de fournir un nouveau certificat médical car mon précédent certificat médical est daté de moins de trois ans.

Si vous avez répondu oui à l'une des questions du questionnaire santé sport, vous devez fournir un nouveau certificat.

L'article 441-1 du Code Pénal prévoit qu'une personne établissant délibérément de fausses déclarations est passible d'une peine allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement et une amende de 45 000€.

À Mont Saint Aignan le ___ / ___ / ___

Signature :



AUTORISATION PARENTALE

ANNEXE 3

Je soussigné(e), _____, père/mère/tuteur, autorise mon fils / ma fille, _____, à participé aux cours d'escalade de l'ASRUC Montagne et Escalade.

J'autorise les responsables à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité et la santé de l'enfant.

Les enfants sont sous la responsabilité du club **UNIQUEMENT** pendant les heures de cours.

Nous vous rappelons que :

- **Un adulte doit impérativement accompagner l'enfant jusqu'aux centres sportifs** afin qu'un moniteur et/ou un initiateur le prenne en charge (les enfants ne doivent pas être déposés sur le parking sans surveillance)
- **Les enfants doivent impérativement être récupérés à la fin du cours**, ils ne sont en aucun cas sous la responsabilité du club en dehors des heures de cours ;
- **Les pièces manquantes** lors des inscriptions définitives doivent être fournies auprès des encadrants **lors du premier cours ou de la première séance.**

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du club disponible sur son site internet (page école d'escalade)

Rayer la mention inutile si nécessaire :

J'atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire santé sport de mon enfant (Cerfa n°15699*01).

De ce fait, je suis dispensé(e) de fournir un nouveau certificat médical car son précédent certificat médical est daté de moins de trois ans.

Si j'ai répondu oui à l'une des questions du questionnaire santé sport, je dois fournir un nouveau certificat datant de moins de trois mois.

Rayer la mention inutile si nécessaire :

J'autorise l'ASRUC Montagne et Escalade à utiliser les photos de mon enfant pour illustrer le site internet du club (www.asruc-escalade.fr) ainsi que sa page Facebook™ (site et page à caractère associatif et à but d'informations sur les activités proposées).

J'autorise l'ASRUC Montagne et Escalade à m'envoyer des newsletters par e-mail.

L'article 441-1 du Code Pénal prévoit qu'une personne établissant délibérément de fausses déclarations est passible d'une peine allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement et une amende de 45 000€.

À **Mont Saint Aignan** le ____/____/____

Signature :

Pour les pages 3 et 4 merci de rayer les documents qui ne vous concernent pas !

Pour nous faire gagner un temps précieux à nos salariés et nos bénévoles lors du traitement de votre dossier, merci de compléter le formulaire de création de fiche contact, disponible sur le site internet du club, à l'adresse <https://goo.gl/forms/1Hpcisjy0KD7lQiE3> ou en scannant le QR Code ci-contre.

L'ASRUC Section Montagne et Escalade est une association qui compte sur votre aide pour l'organisation de la vie du club !

